



AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITES
AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR DEUX PROJETS DE
NOUVEAUX PROGRAMMES D'ETUDES
DONT L'IMPLANTATION EST PREVUE
A COMPTE DE L'AUTOMNE 1980



360200
0080021

79.22

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITES
AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR DEUX PROJETS DE
NOUVEAUX PROGRAMMES D'ETUDES
DONT L'IMPLANTATION EST PREVUE
A COMPTER DE L'AUTOMNE 1980

- Maîtrise en études arabes
Université du Québec à Montréal
- Maîtrise en sciences humaines des religions
Université Laval

360200
0080021

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Ministère de l'Éducation
1055, de la Chevrotière, 11e
Québec, G1R 5A5

Avis n° 79.22
Dépôt légal - 2^e trimestre
ISSN - 0709-3985
Québec, le 19 juin 1980.

Introduction

Lors de sa 118^e séance tenue les 19 et 20 juin 1980, le Conseil des universités procédait à l'étude des recommandations formulées par le Comité conjoint des programmes sur les projets de nouveaux programmes de maîtrise en sciences humaines des religions de l'Université Laval et de maîtrise en études arabes de l'Université du Québec à Montréal.

Après analyse des divers documents soumis par le Comité conjoint des programmes, le Conseil des universités convenait d'adopter les deux recommandations qui suivent.

1- Identification du programme

Nom du programme: Maîtrise en sciences humaines
des religions

Appellation du grade: Maître ès arts

Abréviation du grade: M.A.

Nom de l'établissement: Université Laval

2- Recommandation

ATTENDU la présentation par l'Université Laval d'un projet de nouveau programme de maîtrise en sciences humaines des religions;

CONSIDERANT que l'approche mise de l'avant dans le dossier de présentation de programme de l'Université Laval s'harmonise bien avec l'évolution récente qu'a connue l'étude du phénomène religieux où les préoccupations ne sont plus confinées exclusivement à un cadre strictement théologique;

CONSIDERANT que la rationalisation effectuée par l'Université Laval au niveau de ses programmes de 2^e cycle en théologie indique clairement que cette institution veut favoriser une analyse du phénomène religieux qui tienne compte de l'apport d'autres disciplines que celle de la théologie;

ATTENDU que l'interdisciplinarité constitue, selon les dires mêmes des responsables du projet de programme, un élément capital et indispensable à l'atteinte des objectifs assignés à la maîtrise en sciences humaines des religions;

CONSIDERANT que les informations supplémentaires fournies par l'Université Laval sont révélatrices des efforts accomplis et des intentions de cette institution en vue d'atteindre l'interdisciplinarité proposée dans le dossier de programme et par là assurer un encadrement adéquat des étudiants;

CONSIDERANT la nécessité de concrétiser les intentions manifestées par l'Université Laval relativement à la création d'une structure de recherche qui soit la plus appropriée pour assurer l'encadrement des étudiants;

(Le Conseil des universités recommande
(au ministre de l'Education d'autoriser
(l'implantation à l'Université Laval
(d'un programme de maîtrise en sciences
(humaines des religions conduisant à
(l'obtention du grade de Maître ès Arts (M.A.)
(à la condition, qu'avant l'implantation du
(programme, l'Université Laval soumette à
(la satisfaction du Comité conjoint des
(programmes un rapport faisant état des
(modalités relatives à la structure de
(recherche et à l'encadrement des étudiants
(qui seront retenues en vue d'assurer
(l'interdisciplinarité du programme.

1- Identification du programme

Nom du programme: Maîtrise en études arabes

Appellation du grade: Maître ès arts

Abréviation du grade: M.A.

Nom de l'établissement: Université du Québec à Montréal

2- Recommandation

ATTENDU la présentation par l'Université du Québec à Montréal d'un projet de nouveau programme de maîtrise en études arabes;

NONOBTANT le fait qu'il paraît opportun d'implanter à l'Université un programme ayant pour objet d'étude l'analyse politique et socio-économique du monde arabe;

CONSIDERANT que l'implantation d'un programme d'études comme celui soumis par l'Université du Québec à Montréal exige qu'il s'appuie préalablement sur des assises institutionnelles bien identifiées et plus particulièrement sur des activités d'enseignement et de recherche reliées à l'analyse des différents aspects du monde arabe;

CONSIDERANT que, selon les experts consultés par le Comité conjoint des programmes, l'équipe professorale actuellement en place présente des carences tant au plan de la formation académique qu'à celui de l'expérience et des intérêts pour la compréhension du monde arabe, éléments qui sont pourtant indispensables à la qualité du programme proposé par l'Université du Québec à Montréal;

CONSIDERANT que tous les experts consultés par le Comité conjoint des programmes ont signalé que le dossier de programme, en plus de contenir un certain nombre d'ambiguïtés, présentait des déficiences dont en particulier le fait qu'une analyse du monde arabe ignorant les aspects culturels de la civilisation islamique serait à la fois partielle et partiale;

CONSIDERANT que, malgré la complémentarité existant entre le projet de programme de l'Université du Québec à Montréal et celui offert à l'Institut d'études islamiques de l'Université McGill, on se serait normalement attendu à ce que le dossier de présentation de l'Université du Québec à Montréal fasse état d'une certaine forme de collaboration avec l'Université McGill dont les ressources et l'expertise développée dans le domaine des études arabes ne peuvent être négligées;

NONOBTANT les démarches actuellement en cours à l'Université du Québec à Montréal en vue d'obtenir la collaboration de certaines universités du monde arabe;

(Le Conseil des universités recommande au
(ministre de l'Éducation de ne pas autoriser
(l'implantation à l'Université du Québec à
(Montréal d'un programme de maîtrise en
(études arabes.

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
8e étage
Québec